

Commission canadienne
de sûreté nucléaire[English](#)[Accueil](#)[Contactez-nous](#)[Aide](#)[Recherche](#)[canada.gc.ca](#)[Accueil](#) > [Centre des médias](#) > [Communiqués de presse](#)[Au sujet de la CCSN](#)[Tribunal de la Commission](#)[Lois et règlements](#)[Titulaires de permis et
demandeurs](#)[Ma collectivité](#)[Évaluations environnementales](#)[Comment participer](#)[Salle de lecture](#)[Centre des médias](#)[o Enjeux](#)[o Communiqués de
presse](#)[o Présentations](#)[o Centre d'abonnement](#)[o Dernières nouvelles](#)[Carrières à la CCSN](#)[Liens rapides](#)[Divulgarion proactive](#)[Envoyer cette page par courriel](#)[Imprimer cette page](#)

Communiqués de presse

La CCSN annonce sa décision concernant le Rapport de suivi de l'évaluation environnementale du projet Vision 2010 de Cameco Corporation

08-31

DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 8 décembre 2008

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a annoncé aujourd'hui sa décision de recommander au ministre fédéral de l'Environnement de poursuivre sous forme d'étude approfondie l'évaluation environnementale du projet Vision 2010 de Cameco Corporation (Cameco) visant à réaménager son usine de conversion de Port Hope, en Ontario. Le ministre de l'Environnement doit maintenant prendre une décision concernant cette recommandation.

Une évaluation environnementale est requise en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)*. Dans l'exécution de ses responsabilités aux termes de la *LCEE*, la Commission a également décidé d'approuver les lignes directrices pour l'évaluation environnementale du projet.

Pour rendre sa décision, la Commission a tenu compte des renseignements présentés dans le cadre de l'audience publique tenue le 6 novembre 2008 à Ottawa (Ontario). Dans le cadre de cette audience d'une journée, la Commission a examiné les recommandations du personnel de la CCSN et les mémoires de Cameco et de dix intervenants.

Le *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision* est disponible sur demande auprès du Secrétariat de la Commission. Il sera affiché dans les deux langues officielles sur le site Web de la CCSN à une date ultérieure. On peut consulter la transcription de l'audience sur le site Web de la CCSN à l'adresse suretenucleaire.gc.ca, ou l'obtenir en communiquant avec la CCSN.

La CCSN réglemente l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin d'assurer la sûreté, de préserver la santé et la sécurité des Canadiens, de protéger l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Contact:

Pascale Bourassa
Secrétariat de la Commission
613-947-0247
1-800-668-5284
interventions@cnsccsn.gc.ca

Date de
modification : 2008-09-19

 [Haut de la page](#)

[Avis importants](#)